



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

---

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 126

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 53088RB**

---

**Avis de motion donné le 10 novembre 2015  
Adopté le 8 décembre 2015  
En vigueur le 10 décembre 2015**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53088Rb située approximativement à l'est de la rue Francheville, au sud du boulevard des Chutes, à l'ouest de l'autoroute Félix-Leclerc et au nord-est du boulevard Sainte-Anne.*

*La zone 53126Ha est agrandie à même une partie de la zone 53088Rb afin d'appliquer à cette partie de territoire les normes prescrites pour la zone 53126Ha.*

**RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 126**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 53088RB**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

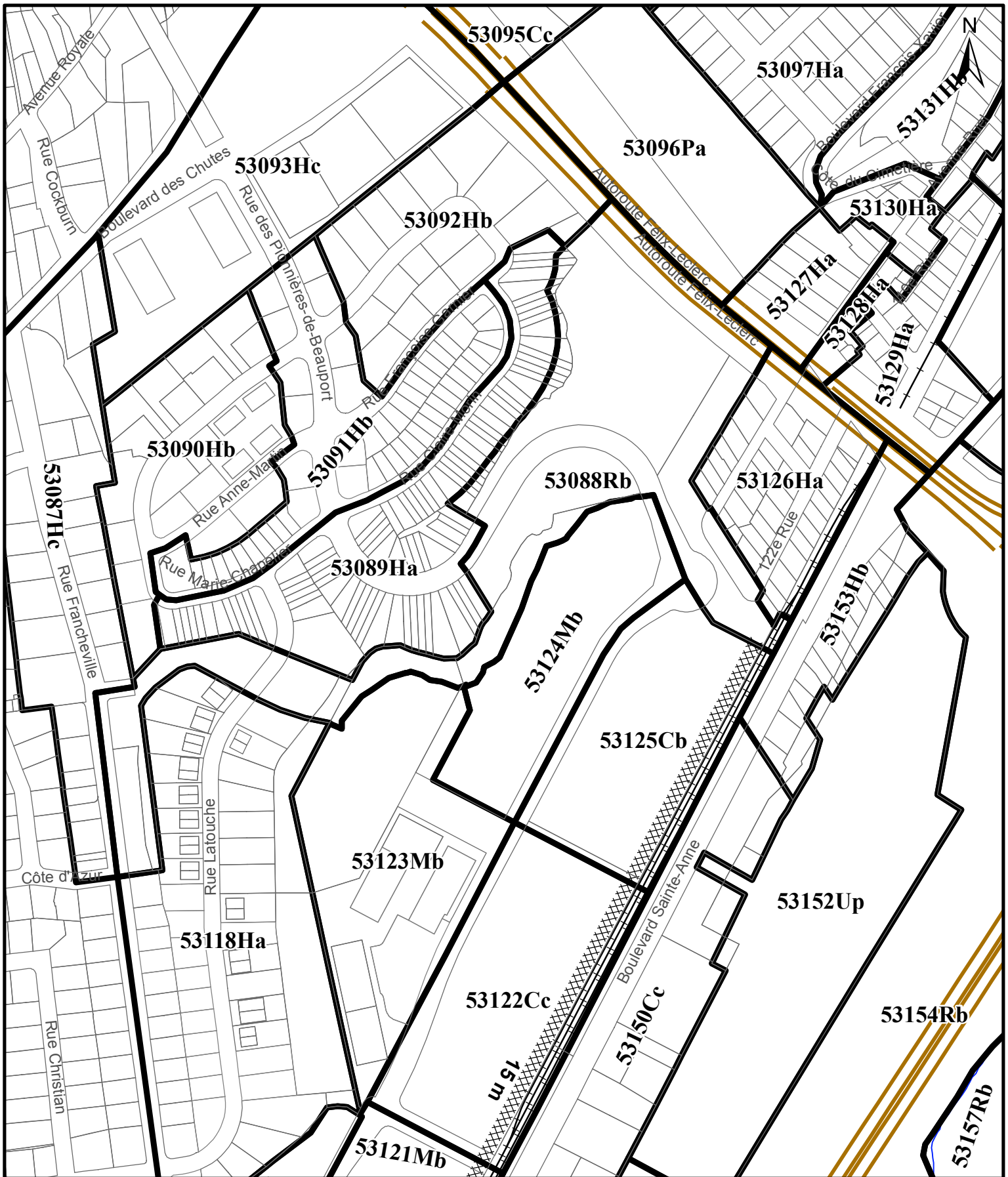
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA5Q53Z01, par l'agrandissement de la zone 53126Ha à même une partie de la zone 53088Rb qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA5VQ126A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA5VQ126A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME**  
**ANNEXE I - ZONAGE**  
**EXTRAIT DU PLAN CA5Q53Z01**



**SERVICE DE LA PLANIFICATION  
 ET DE LA COORDINATION DE  
 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date du plan : 2015-09-30  
 No du règlement : R.C.A.5V.Q.126  
 Préparé par : M.G.

No du plan : RCA5VQ126A01  
 Échelle : 1:4 500

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53088Rb située approximativement à l'est de la rue Francheville, au sud du boulevard des Chutes, à l'ouest de l'autoroute Félix-Leclerc et au nord-est du boulevard Sainte-Anne.*

*La zone 53126Ha est agrandie à même une partie de la zone 53088Rb afin d'appliquer à cette partie de territoire les normes prescrites pour la zone 53126Ha.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*